

Projet de document de conception
" Séminaire atelier international sur la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif ((UNGPs on AD) "

Conférence internationale sur le développement alternatif 2 (ICAD2)

19 – 24 novembre 2014
Chiang Rai, Chiang Mai et Bangkok, Thaïlande

Contexte

La communauté internationale a reconnu depuis plusieurs décennies que le concept du développement alternatif constitue une composante importante pour renforcer le développement des états qui sont affectés ou dans certains cas exposés au risque de cultures illicites destinées à la production et la fabrication de drogues illégales.

Le mandat des Nations Unies a connu un tournant décisif en 1988 lorsque la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) de 1998 sur le problème mondial de la drogue a défini le développement alternatif en tant que *procédure en vue de prévenir et d'éliminer la culture illicite de plantes contenant des stupéfiants et des substances psychotropes dans le cadre de solutions compréhensives et permanentes au problème de drogues illégales au moyen de mesures de développement rural spécifiquement conçues dans le contexte de la croissance nationale et des efforts de développement durables dans les pays qui sont actifs dans la lutte contre les drogues en reconnaissant les caractéristiques socio-économiques particulières des communautés et des groupes ciblés.*

Depuis lors plusieurs pays ont mis l'accent sur une approche plus équilibrée et compréhensive en recherchant à lutter contre les problèmes de drogues, de crimes liés aux drogues et de déficit social d'une manière durable et cela en mettant l'accent sur une approche centrée sur l'homme et le développement, en dotant les communautés rurales marginalisées des opportunités de conditions de vie meilleures et en les retirant de l'économie illicite à long terme.

L'importance du développement alternatif a aussi été réaffirmée dans la déclaration politique et le plan d'action de coopération internationale pour une stratégie intégrée et équilibrée en vue de combattre le problème mondial de la drogue et la déclaration ministérielle conjointe de 2014 sur la révision de haut niveau de la mise en œuvre de la déclaration politique et du plan d'action de 2009 par les pays membres.

A l'heure actuelle le concept de développement alternatif a évolué du contexte de la substitution et de l'éradication des cultures. Il est reconnu comme étant une partie intégrale de la politique et de la stratégie de développement élargies visant à promouvoir des stratégies durables de contrôle de cultures en même temps que d'autres mesures de développement, y compris le développement rural, le renforcement de la gouvernance et des institutions locales, l'accès au marché et à l'infrastructure légaux, la promotion de la participation communautaire locale et la participation des agences de développement multilatérales et bilatérales ainsi que des institutions financières internationales.

Conformément aux résolutions¹ de la Commission de stupéfiants (CND), la Thaïlande et le Pérou ainsi que le Bureau de drogues et de crimes des Nations Unies (UNODC) ont été les hôtes en novembre 2011 de l'Atelier et de la Conférence internationale sur le développement alternatif (ICAD) dans les provinces de Chiang Rai et de Chiang Mai en Thaïlande. Plus de 100 décideurs politiques, des experts, des professionnels, des membres des organisations internationales et de la société civile de tous les continents s'étaient réunis à cette occasion afin de s'échanger les bonnes pratiques de développement alternatif en vue de résoudre le problème de la culture de stupéfiants au moyen de la réduction de la pauvreté et l'assurance des opportunités durables de meilleures conditions de vie.

L'Atelier international a abouti au projet de principes directeurs internationaux du développement alternatif. Ces principes directeurs internationaux ont été par la suite endossés lors de la Conférence internationale de haut niveau sur le développement alternatif à Lima, Pérou en novembre 2012 avant d'être endossés par la Commission de stupéfiants (CND) lors de sa 56^{ème} session en mars 2013 en tant que Principes directeurs des Nations Unies (UNGPs on AD) et puis par le conseil économique et social (ECOSOC) et l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 68^{ème} session en décembre 2013². Ces principes directeurs doivent servir de directives développées à partir des années de bonnes pratiques et des connaissances accumulées dans le domaine du développement alternatif dans différentes régions. La détermination de mettre en pratique ces directives clés provenant des UNGPs aurait comme résultat des programmes de développement alternatif plus efficaces et plus durables dans l'avenir.

La Thaïlande sera l'hôte du 2^{ème} Atelier et Conférence international sur le développement alternatif (ICAD2) en Thaïlande entre le 19 au 24 novembre 2015 en accord avec la résolution 57/1 de la CND visant à promouvoir la mise en œuvre des principes directeurs sur le développement alternatif des Nations Unies et la proposition d'organiser un séminaire/atelier à propos de la mise en œuvre de ces principes directeurs et la résolution 58/4 visant à promouvoir la mise en œuvre des principes directeurs sur le développement alternatif des Nations Unies afin de dépasser les réalisations de l'ICAD1 et réaliser une mise en œuvre plus élargie de des UNGPs sur le développement alternatif.

L'organisation de l'ICAD2 marquera une autre étape importante dans le contexte du développement durable. Etant donné que le Sommet de l'O.N.U. devra adopter le programme de développement de la période après-2015 en septembre 2015, il sera opportun que l'on discute lors de l'ICAD2 à propos de la nature de renforcement mutuel des objectifs de développement durable (SDGs) et du développement alternatif.

En outre, étant donné que le CND est entrain de préparer la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue (UNGASS) qui aura lieu entre le 19 au 21 avril 2016, les délibérations de l'ICAD2 devront aussi contribuer à la substance des discussions de ce contexte. En particulier, l'ICAD2 devra s'adresser à propos de la question de la culture des récoltes de stupéfiants et le développement général des conditions de vie des communautés ciblées.

¹ Résolutions de la Commission de stupéfiants (CND) 52/6 du 20 mars 2009, 53/6 du 12 mars 2010, 54/4 du 25 mars 2011 et 55/4 du 16 mars 2012.

²

A/RES/68/196

Objectifs

- Faire progresser la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif.
- Souligner l'importance d'intégrer le développement alternatif dans les politiques et stratégies plus larges de développement national et international afin d'améliorer les conditions générales de vie des populations ciblées.
- Présenter une évaluation du développement alternatif dans le contexte du programme du développement de la période après-2015 et en préparation de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue (UNGASS 2016).
- Renforcer l'alliance mondiale sur le développement alternatif entre les partis prenants les plus importants au moyen d'un plan de coopération trilatéral comprenant en particulier les pays avec de l'expérience dans le domaine du développement alternatif, les pays / communautés donateurs et les pays désireux d'initier des programmes de développement alternatif.

Participants / représentant(s)

- Des décideurs politiques de niveau supérieur des gouvernements des pays membres
- Des professionnels
- Des organisations internationales et régionales
- Des institutions financières internationales (IFIs)
- De la société civile et des organisations non-gouvernementales
- Des académiques
- Du secteur privé

Résultats

- Articulation de l'engagement de la communauté internationale en vue de réaliser les UNGPs et obtenir des programmes plus efficaces dans le domaine de l'AD dans l'avenir.
- Réaffirmation par les principaux partis prenants à propos de l'importance d'intégrer l'AD au programme élargi de développement durable.
- Approfondissement de la compréhension à propos des UNGPs parmi les multiples partis prenants et identification en commun des questions principales relatives à la mise en œuvre en pratique des UNGPs dont il faudrait continuer à développer.
- Renforcement des alliances existantes dans le domaine de l'AD parmi les principaux acteurs traditionnels ainsi que des possibilités de l'engagement et de coopération constructifs parmi les autres partis prenants possibles (les agences de développement, les IFIs, le secteur privé, les pays émergents).